



CHARTRE DU CYCLOSPORTIF (14 janvier 2015)

Le cyclisme sous toutes ses formes permet aux femmes et aux hommes qui le pratiquent, outre l'aspect sportif, d'acquérir les valeurs fondamentales de la vie en société qui sont le respect de la règle, le sens de l'effort et l'esprit d'équipe.

Les organisations d'épreuves cyclistes, quelle que soit la discipline pratiquée, sont soumises à l'accord des maires des communes traversées ainsi qu'à une déclaration préfectorale, le préfet donnant ensuite son accord ou refusant.

Afin que ces organisations puissent perdurer et se développer, tout cycliste UFOLEP lors de la prise de sa licence s'engage en la signant à respecter les règlements.

La participation à une organisation engage son auteur, **dirigeant ou compétiteur** à :

1. Respecter le code de la route dans son intégralité (*sauf disposition spéciale définie par l'organisateur*) sous peine de mise hors course voire autre sanction.
2. Respecter les autres usagers, automobilistes, cyclistes, piétons.
3. Respecter les élus et le public, les officiels, organisateurs, signaleurs, bénévoles ainsi que les autres cyclistes.
4. Respecter les décisions des officiels sans jamais mettre en doute leur intégrité.
5. Garder la maîtrise de soi et refuser toute violence, physique ou verbale.
6. Faire preuve d'honnêteté, d'impartialité et refuser toute tricherie.
7. Représenter dignement son club, sa ville ou son entreprise.
8. Respecter la nature et l'environnement.
 - Interdiction de jeter ses déchets sur la voie publique
 - Interdiction aux nuisances sonores.
 - Utilisation du haut-parleur interdite sauf accord de l'organisateur.
9. Respecter les installations mises à la disposition des organisations.
 - Utilisation des sanitaires existant .En leur absence satisfaire son besoin naturel en dehors de l'agglomération.
10. Respecter les espaces privés et leurs accès. Sorties de garages, trottoirs, pelouses etc.
11. Respecter la tranquillité des riverains notamment dans le cas de départs matinaux.
12. Se changer décemment après la course, à l'abri de tout regard.
13. Faire preuve de **Loyauté, d'Exemplarité et de Générosité**, avant, pendant et après la course.

Le respect de cette charte est de la responsabilité de chacune et de chacun avec le sérieux qui nous caractérise. Il y va de l'autorisation préfectorale sollicitée et donc de la pérennité des organisations.

Le non-respect de cette charte se verra sanctionné.

Les commissaires de courses, les membres de la Commission Technique et les responsables de clubs seront vigilants quant à son application.

**Je soussigné(e).....club.....atteste
avoir pris connaissance de la CHARTRE DU CYCLOSPORTIF et m'engage à la respecter dans
son intégralité.**

Date :